

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 49

Excusés : 17

Absents : 14

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 28 JUN 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI DOUZE AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, Mme BENAMMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DA COSTA Marie-Lyne, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, Mme JAOUANI Amel, M. LASTAPIS Michel, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. PRUNIER Gérald,

**AYANT DONNE
POUVOIR A**

Mme DE CARVALHO Virginie, Mme BRAIHIM Marwa, M. HAN Bo, M. SAULIERE Gilles, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. MORIN Sébastien, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. BAILLON Jean-François, M. TURBIAN Julien, M. GUYON Olivier, M. DACHIVILLE Romain, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. VAZ Micaël, M. BLANCHET Stéphane, M. MANGIN Anthony, M. MOULINNEUF Serge,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BOUMEDJANE Karim, M. DESRUMAUX Denis, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGNEAU Muriel, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme VALLETON Martine.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme BELMOUDEN Fatima

DELIBERATION N°96 – AMENAGEMENT – LE BLANC-MESNIL – APPROBATION DES OBJECTIFS DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER « CENTRE-VILLE », PRISE D'INITIATIVE DE LA CREATION DE LA ZAC SUR LE QUARTIER DU CENTRE-VILLE ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Micaël VAZ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 à L.103-4, L.300-1, L.311-1 et suivants, R.103-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.120-1, L.122-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la compétence de l'EPT Paris Terres d'Envol en matière d'opération d'aménagement,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Blanc-Mesnil en vigueur à ce jour,

Vu la convention d'intervention foncière signée le 19 juillet avec l'établissement public foncier d'Île-de-France et la commune du Blanc-Mesnil en vertu de la délibération du conseil de territoire du 8 avril 2019,

Vu la délibération du 1^{er} mars 2021 relative à la prise en considération du projet d'aménagement du centre-ville et à l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer,

Vu l'étude urbaine relative au centre-ville du Blanc-Mesnil en date du 4 mai 2021,

Considérant la nécessité d'engager une opération d'aménagement sur le centre-ville du Blanc-Mesnil,

Considérant la nécessité de créer une ZAC pour mener cette opération d'aménagement selon les conclusions de l'étude urbaine en date du 4 mai 2021,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210628-96-28-06-2021-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Considérant la nécessité de définir les objectifs de l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement suivants :
 - Recréer une polarité urbaine de qualité en continuité avec le centre-ville administratif, situé à proximité immédiate,
 - Conforter un centre-ville habité et animé,
 - Renforcer le tissu commercial du centre-ville tant en terme de diversité que de qualité,
 - Enrichir l'offre de services et d'équipements,
 - Requalifier les espaces publics en privilégiant l'insertion d'aménités urbaines, de végétation et des modes doux de transports,
 - Inscrire le projet dans une dimension environnementale en développement notamment la présence de la végétation.
- **Prend** l'initiative de la création de la ZAC relative à l'aménagement du centre-ville du Blanc-Mesnil sur un périmètre d'une superficie d'environ 5 hectares situé sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil.
- **Engage** les études nécessaires à la création de la ZAC et notamment les études nécessaires :
 - à l'établissement du dossier de création et du dossier de réalisation de la ZAC,
 - à l'établissement de l'étude d'impact.
- **Engage** la concertation préalable à la création de la ZAC.
- **Approuve** le périmètre de la concertation préalable au projet de création de ZAC relative à l'aménagement du centre-ville du Blanc-Mesnil tel que défini sur le plan annexé.
- **Approuve** les modalités suivantes pour l'organisation de la concertation préalable :
 - Information du public sur le projet dans le journal municipal de la commune du Blanc-Mesnil et sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune du Blanc-Mesnil.
 - Mise à disposition d'un dossier au public au sein du service urbanisme à l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil et consultable aux horaires d'ouverture habituelles du service urbanisme. La mise à disposition du dossier interviendra dès lors que les délibérations du 28 juin prochain auront acquis un caractère exécutoire. Elle se déroulera jusqu'au 31 octobre 2021.
 - Ouverture d'un registre permettant la consignation d'observations au sein du service urbanisme à l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil et accessible aux horaires d'ouverture habituelles du service urbanisme. Le registre sera mis à disposition dès lors que les délibérations du 28 juin prochain auront acquis un caractère exécutoire. Le registre sera accessible jusqu'au 31 octobre 2021.
 - Organisation sur la période du 28 juin 2021 au 31 octobre 2021 d'une réunion publique d'information et d'échange avec le public au cours de laquelle les élus et techniciens de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune du Blanc-Mesnil exposeront le projet. Les dates, heure et lieux de cette réunion seront précisées dans le journal municipal de la commune du Blanc-Mesnil et sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune du Blanc-Mesnil.
 - Organisation du 28 juin 2021 au 31 octobre 2021 pendant deux demi-journées de permanences dans les locaux de l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil afin de donner toutes explications nécessaires quant au projet et de recueillir les observations du public. Les dates, heure et lieux de ces permanences seront précisées dans le journal municipal de la commune du Blanc-Mesnil et sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la Ville du Blanc-Mesnil.
 - Présentation avant le 31 octobre 2021 du projet lors d'une des réunions du conseil de quartier du centre-ville du Blanc-Mesnil. Une invitation comprenant l'ordre du jour de la réunion et le support de présentation sera communiquée aux membres du conseil de quartier en amont de la réunion.
- **Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé boulevard de l'Hôtel de ville à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie du Blanc-Mesnil, située 1 place Gabriel Péri, pendant toute la durée de la concertation.

Adopté à l'unanimité
(64 voix pour, 2 abstentions)

 Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210628-96-28-06-2021-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021